

**COGRA 48**  
**Société Anonyme au capital de 2 541 591 €**  
**Siège social : Zone de Gardès**  
**48000 MENDE**  
**RCS MENDE B 324 894 666**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**du Lundi 14 Janvier 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze janvier, à onze heures trente, à Mende, dans la salle de réunion du bâtiment situé en ZAE du Causse d'Auge, 6 rue de la Tendelle à Mende 48000, les actionnaires de la société COGRA 48, au capital de 2 541 591 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

L'avis de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 7 décembre 2018 (Bulletin n°147). L'avis de convocation a également été publié dans le journal « Midi Libre » du 27 décembre 2018. Les titulaires d'actions nominatives depuis au moins un mois à cette date ont été en outre convoqués par lettre simple.

La feuille de présence est signée par chacun des actionnaires, agissant en son nom personnel ou comme mandataire.

MM François CHAPON et Jean-Claude ENGELVIN sont appelés comme scrutateurs.  
Sylvie MAGURNO assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le bureau ainsi formé, le président déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Tous les documents prévus par la loi sont à la disposition des actionnaires.

Le président rappelle l'ordre du jour:

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes
- Questions diverses
- Pouvoirs pour formalités

Le président ouvre la séance et rappelle pourquoi nous avons dû réunir cette assemblée.  
Il souhaite la bienvenue à Michel GALAINE et lui demande de se présenter.

Le président met aux voix les résolutions suivantes:

**Première résolution :**

L'assemblée générale, constatant que le mandat des Commissaires aux Comptes a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 19 Octobre 2018, décide de nommer

- La société IFEC – Institut Fiduciaire d'Expertise Comptable, 82 bis, rue de Paris 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, représentée par Michel GALAINE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire

La durée des fonctions du Commissaire aux Comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

*Cette résolution est adoptée à la majorité.*

**Deuxième résolution** : Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications prévus par la loi.

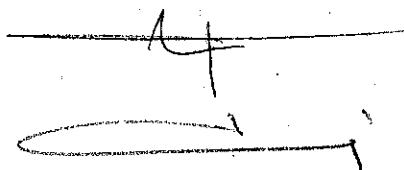
*Cette résolution est adoptée à la majorité.*

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à douze heures quinze.

Le Président,



Les Scrutateurs,



La Secrétaire,

